

Point de situation n°43 – 11/03/2020 19h00

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCES SpF, ECDC)

France : 2281 cas confirmés (+497 ; hier +372), 48 décès (+15).

Cas totaux : 118 619 cas (+4376 ; J-1 +4548) cas.

Décès : 4292 (+269), entre autre Chine 3161, Italie 631, Iran 291, Corée du Sud 60, Espagne 35, Etats-Unis 28.

Pays européens les plus touchés : Italie (10 149), Espagne (1639), Allemagne (1296), Suisse (490).

Bilan OMS 10/03 : **109 (+5) pays & territoires touchés.**

ANALYSE DU RISQUE:

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

L'OMS annonce officiellement une pandémie le 11/03/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2.**

Mise à jour OMS (28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

DEFINITION DE CAS FRANCE (03/03).

ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS A L'ETRANGER (03/03) (SpF)

SpF définit depuis ce jour les critères de définition des « zones d'exposition à risque ». 10/03 : Haut-Rhin, Oise, Doubs.

MESURES DE GESTION EN FRANCE

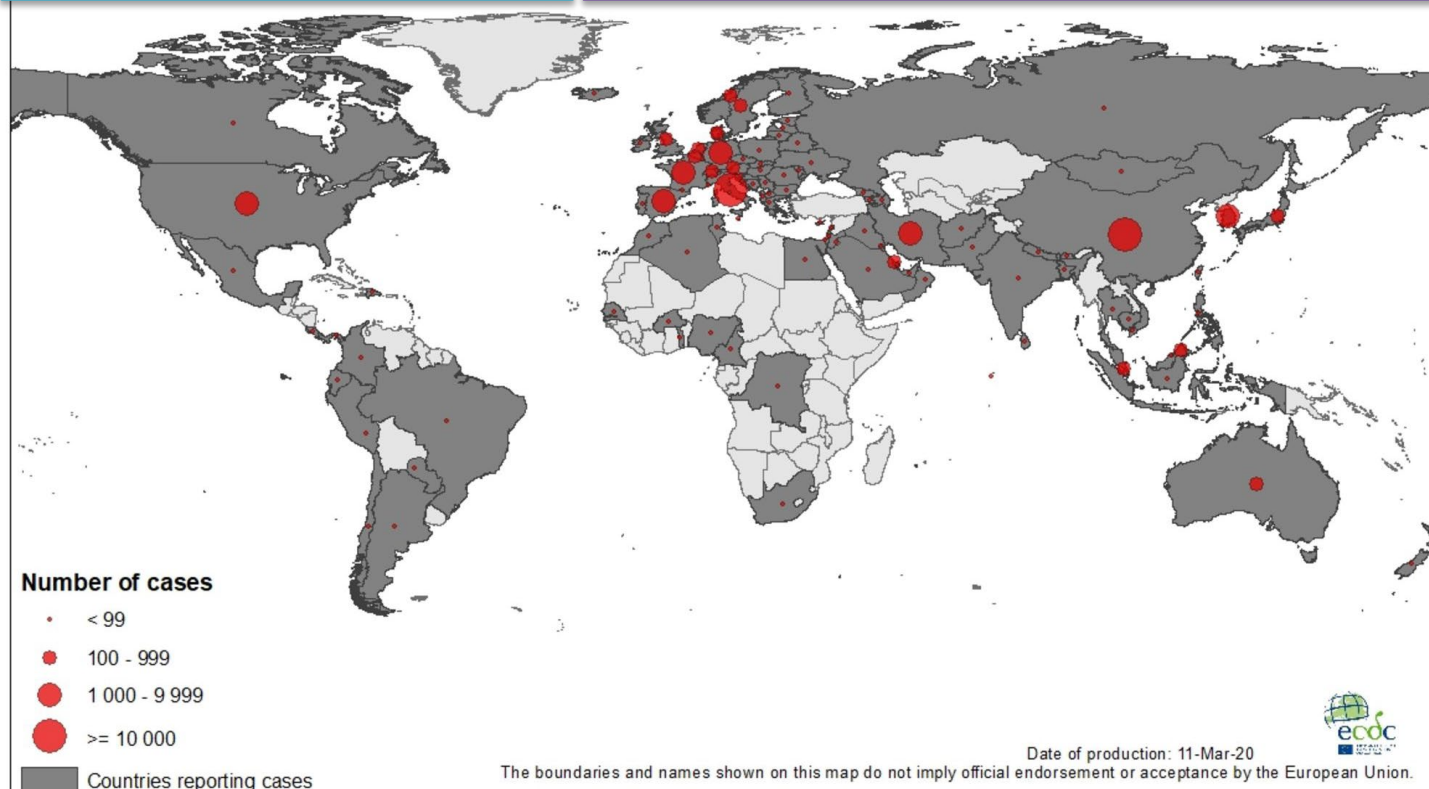
Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr
01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

STRATEGIE

Passage au stade 2 le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.



CAPACITES DE DIAGNOSTIC ET OFFRE DE SOINS

183 établissements de santé en capacité de prendre en charge des patients COVID-19.

Plus de 2500 analyses réalisables par jour.

- Activation de la cellule de crise de chaque ARS et transmission d'un point de situation quotidien.
- Activation du niveau 1 de tous les établissements de santé et déclenchement plan bleu dans tous les établissements médico-sociaux sur le territoire.

COMMUNICATION / MEDIA :

La visibilité du sujet quasi identique à hier.

Mise en ligne de la fiche transport aérien de patient COVID.

Renforcement des consignes de visite dans les EHPAD.

Numéro vert ouvert 7/7, 24h/24 : 0 800 130 000

14 028 appels reçus de 8h à 16h.

24 848 (-1241) appels reçus la veille.

1. Situation épidémiologique

1.1. Situation nationale

SELON SPF : 2281 CAS CONFIRMES (+ 497 cas en 24h)

2281 cas confirmés ont été rapportés.

Dix situations de regroupements de cas ont été observées :

- 2 situations en Haute Savoie : Les Contamines-Montjoie et La Balme-de-Sillingy
- Oise : Crépy-en-Valois / Creil
- Haut-Rhin : Mulhouse
- Morbihan (3 villes) – Auray, Crac'h, Carnac
- Regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte
- Corse (Ajaccio)
- Aude (Occitanie)
- Calvados en Normandie
- Hérault (Occitanie)

Désormais toutes les régions métropolitaines + *territoires ultra-marins*: Guadeloupe, Guyane, Martinique, [La Réunion](#).

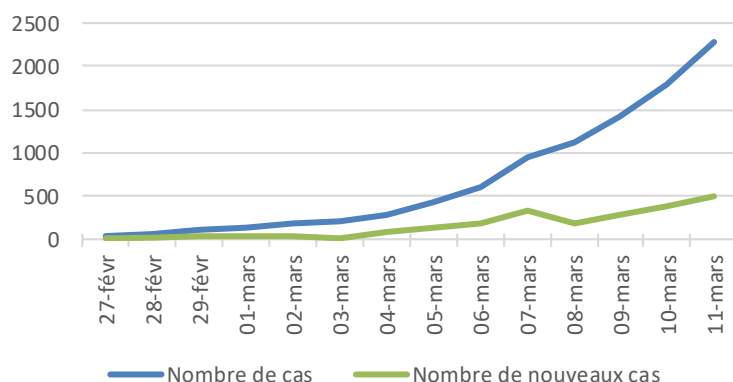
➔ 6 régions les plus touchées en cas / 100 000 hab : Corse (14,8) / GE (10,5) / BFC (5,6) / HDF (4,4) / IDF (4,0) / ARA (3,3).

➔ **105 (+19) cas graves depuis le début de l'épidémie, avec un séjour en réanimation**

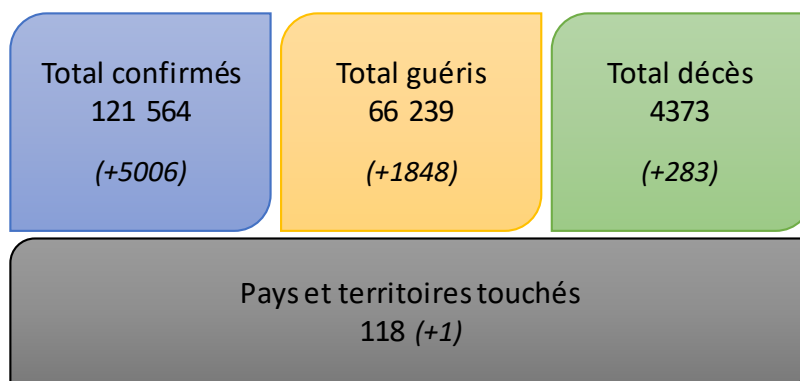
➔ **48 décédés (+15)**

25 hommes et 23 femmes dont 35 personnes de plus de 75 ans.

Evolution du nombre de cas en France



1.2. Situation internationale



Source : Université de John Hopkins, chiffres à 18h

L'OMS a officiellement qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie ce jour.

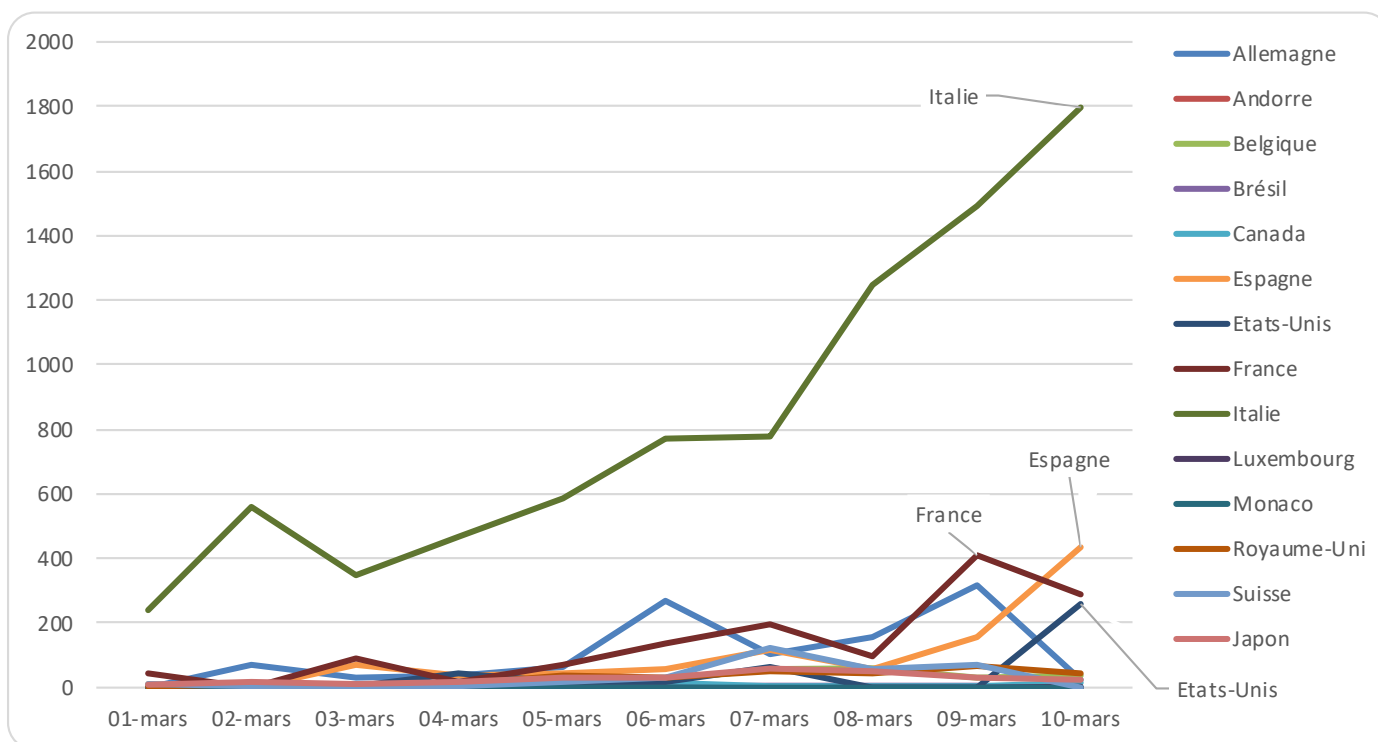


Figure 1 : Nombre de nouveaux cas par jour (chiffres OMS arrêtés au 10/03), pays frontaliers et pays du G7.

En Europe :

Tous les pays de l'UE comptabilisent désormais des cas.

Pays européens sans cas à ce jour : Monténégro, Kosovo.

Pays européens avec de la transmission locale (27): Allemagne, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Pays européens avec uniquement des cas importés (18): Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Chypre, Estonie, Géorgie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Pologne, Russie, Serbie, **Turquie**, Ukraine.

Italie (source ministère de la santé italien, 11/03 18h): **2076** nouveaux cas (529 nouveaux cas hier), **12 462 cas au total (2eme pays le plus touché après la Chine)**, 827 (+196) décès et 1045 guéris. 10 590 personnes sont encore malades.

Espagne: L'expansion de la contamination se poursuit, avec **2128** cas le 11 mars, dont **523** nouveaux cas ce jour, 47 décès (+11). Près de la moitié des cas se situent à Madrid, ce qui met sous tension et quasi-saturation le système hospitalier de la Communauté madrilène.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé cet après-midi et à l'issue du Conseil européen extraordinaire, une série de mesures nouvelles, avant un « plan choc » pour l'économie qui doit être présenté jeudi 12 mars par le président du gouvernement.

Belgique:

- Recommandation de reporter tout voyage scolaire ;
 - Interdiction de tout événement de masse rassemblant plus de 1000 personnes;
 - Pas de fermeture d'école ou de stade, les personnes à risque sont simplement invitées à ne pas se joindre à de grands rassemblements ;
 - Encouragement du télétravail ;
 - Lavage de mains réguliers et éviter les poignées de main.
- Ces mesures seront réévaluées fin mars.

Allemagne: l'Allemagne a placé la région Grand Est dans les zones d'exposition à risque.
https://www.rki.de/DE/Content/InfAZ/N/Neuartiges_Coronavirus/Risikogebiete.html

Suède: arrêt du contact-tracing sur les vols.

Iran: le site du Ministère de la Santé en Iran annonce **958** nouveaux cas ce jour (**9000** au total), et 63 nouveaux décès (354 au total).

Afrique: 1ers cas au Burkina Faso et RDC.

Amériques:

Les Etats-Unis comptent désormais plus de **1000** cas, avec **271** nouveaux cas ce jour (source ECDC).
1^{er} cas en Jamaïque.

2. Analyse du risque, recommandations et définition de cas

➤ **Définition de cas**

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde> (mise à jour le 03/03/2020)

➤ **Départements d'exposition à risque pour le COVID-19**

Santé Publique France mettra à jour quotidiennement la liste des départements considérés comme étant des zones d'exposition à risque, en stade 2. Les critères de définition pour qu'un département soit défini comme telle sont :

- Incidence cumulée supérieure ou égale à 10 cas pour 100 000 habitants

ET

- un nombre de cas confirmés supérieur à 50.

Sur la base des données disponibles le 10/03 à 15h, les départements suivants répondent aux critères de zone d'exposition à risque pour le COVID-19 : Haut-Rhin, Oise et Doubs.

Les départements avec une incidence cumulée entre 5 et 10 pour 100 000 habitants et un nombre de cas confirmés supérieur à 50 répondent aux critères intermédiaires. Le Bas-Rhin, le Morbihan et la Haute-Savoie répondent à ces critères.

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire). Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

Activation de la cellule de crise de chaque ARS et transmission d'un point de situation quotidien.

3.2. Diagnostic et prise en charge

- **183 établissements de santé sont en capacité de prendre en charge des patients COVID-19. Plus de 1 000 tests réalisés par jour.**
- Facilitation des consultations en télémedecine (obligation de passer par son médecin traitant au préalable levée) : décret n°2020-227 du 09 mars 2020 https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041704122

Capacités de prise en charge

- Travaux en cours sur la prise en charge des patients décédés du covid-19 par les services funéraires.
- Actualisation du guide sur la préparation au stade épidémique Covid-19.
- Finalisation de la note sur la stratégie de réponse en phase 3 des 3 secteurs de l'offre de soins.
- Préparation des ES au déclenchement d'un plan blanc et des établissements médico-sociaux d'un plan bleu.
- Travaux en cours sur la prise en charge ambulatoire des patients Covid-19.

Capacités de diagnostic

- Environ 70 laboratoires hospitaliers disposent de la capacité de diagnostic, pouvant réaliser plus de 2500 analyses par jour.
- Déploiement du diagnostic biologique en ville (hors établissement de santé) : doctrine en cours d'élaboration.
- Elaboration d'une fiche de synthèse sur la surveillance épidémiologique en phase 3.
- Réunions de travail sur la saisine « mise à la nomenclature de la RT-PCR Covid19 ».
- Réunion téléphonique périodique avec un groupe de travail de cliniciens.
- 06/03 : Avis de la Haute autorité de santé relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du coronavirus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-03/ac_rt-pcr_sars_cov2_cd_20200306_visasj_v2_post_cd.pdf

3.3. Moyens sanitaires

La doctrine de port du masque est disponible sur le site de la SF2H : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPILF-04.03.2020.pdf>

2 opérations de mise à disposition du stock Etat de masques chirurgicaux sont en cours :

- 32 000 masques chirurgicaux à l'ensemble des établissements désignés pour prendre en charge des patients COVID19 ;
- 32 000 masques chirurgicaux par ARS.

Les livraisons vont s'échelonner entre mardi et jeudi cette semaine.

3.4. Coordination internationale

Point désormais quotidien entre les ministres de la santé des états membres de l'UE.

4. Communication

4.1. Information des professionnels de santé

Nouvelle fiche à destination des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (11/03) : envoyé aux ARS ce jour par le biais du message MINSANTE n°2020_26.

Nouvelle fiche sur les modalités de transport aérien des patients COVID-19 (11/03).

4.2. Information au public

- **Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert)** active depuis le 01/02/2020 9h00, ouverte 7/7, 24h/24 : **0 800 130 000**
- **Affichage et médias** : Actualisation des spots TV, audio sur les mesures barrières (MSS/SpF) le 10/03 ; mise en ligne des visuels « gestes barrières » en 9 langues complémentaires.
- **Publication et information du public** :
Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

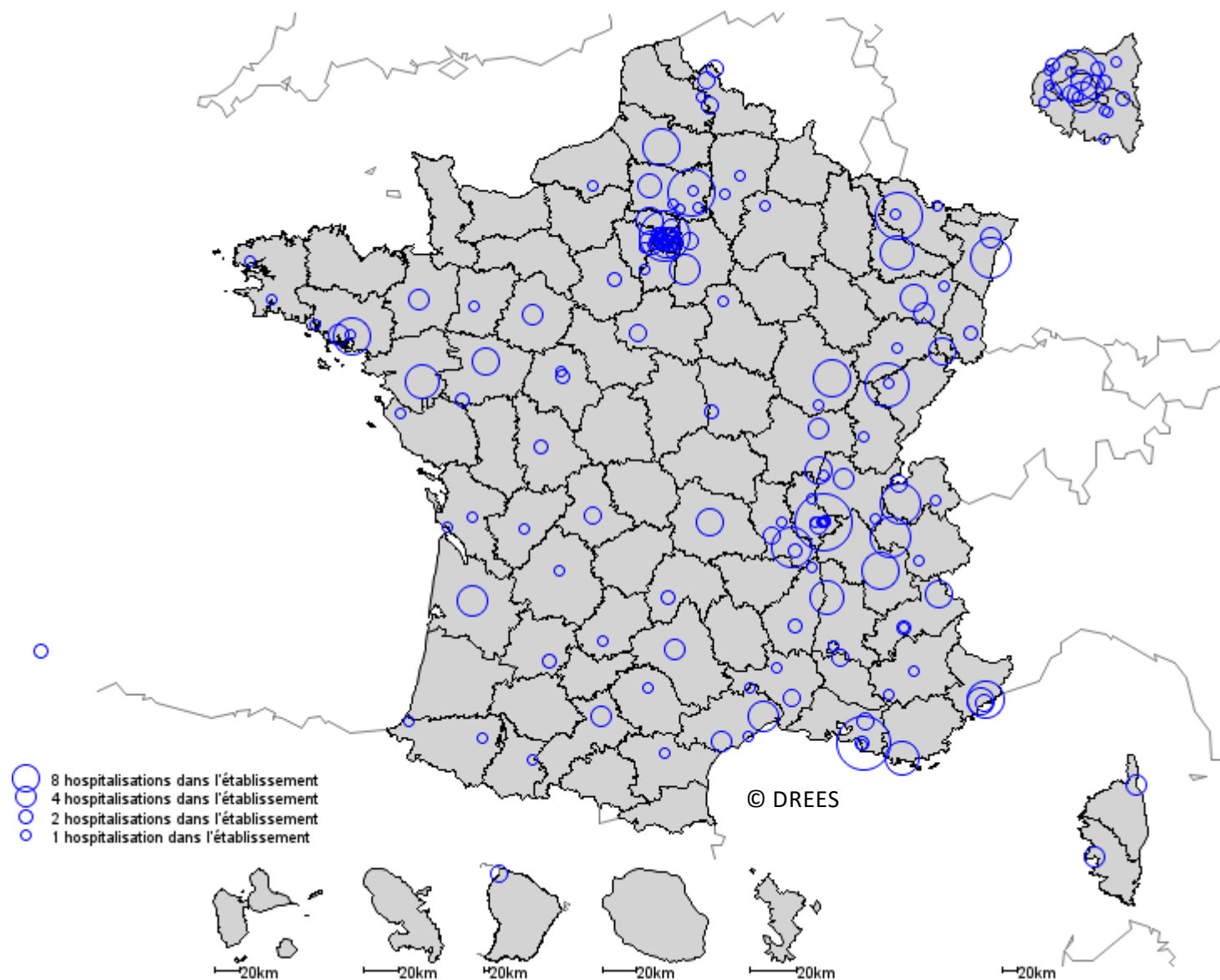
5. Expertise

- A la demande du Président de la République, mise en place d'un conseil scientifique pour éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire. Ce conseil est composé d'un anthropologue, d'un sociologue, d'une réanimatrice, d'un modélisateur, d'un médecin de ville, d'un virologue et d'infectiologues.
- **Recommandations conjointes de la société Française de néonatalogie, de la société Française de Pédiatrie et du groupe de pathologies infectieuses pédiatriques (GPIP) concernant les nouveau-nés (11/03)** : pour la prise en charge du nouveau-né et les recommandations aux familles. A retenir : jamais de masque pour le bébé, règles d'hygiène stricte à respecter, pas de contre-indication à l'allaitement.
- **Avis technique sur l'eau, la désinfection et l'hygiène de l'OMS (03/03)** : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331305/WHO-2019-NcOV-IPC_WASH-2020.1-eng.pdf
- **Avis relatif à la prise en charge des cas confirmés d'infection au virus SARS-CoV-2 du HCSP (publié le 10/03)** : https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200305_coviprisencharDESCASCONF.pdf
- **Avis relatif à une demande urgente sur certains risques liés au COVID-19 de l'Anses (09/03)** : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2020SA0037.pdf>

Annexe 1: Explication de la conduite à tenir suite au passage au stade 2 (hors Corse et certains territoires ultramarins).

		personne asymptomatique contact d'un cas confirmé		personne asymptomatique vivant dans une zone cluster (i.e. Au moins 2 cas reliés hors contexte familial)	personne asymptomatique revenant de zone de circulation du virus à l'étranger (U.E et hors U.E)
		à risque faible	à risque modéré/élevé		
		réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)	quatorzaine stricte	réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)	réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)
Mesures générales		Distanciation sociale (saluer sans contact...), respect des mesures d'hygiène générale.			
Mesures individuelles		autosurveillance température 2*/j	autosurveillance température 2*/j port du masque chirurgical en cas de contact inévitable.	autosurveillance température 2*/j	autosurveillance température 2*/j
Mesures à destination de publics particuliers :	travailleurs/étudiants	aménagement poste de travail et recours au télétravail si possible	recours au télétravail ou arrêt de travail si pas possible	Si pas de symptômes : travail. Aménagement du poste de travail et recours au télétravail . A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.)	Si pas de symptômes : travail. Si possible, en aménageant poste de travail et recours au télétravail .A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.) (plus d'arrêt de travail à délivrer par les ARS)
	enfants	ils peuvent être accueillis en collectivité	ils ne peuvent pas être accueillis en collectivité	ils ne peuvent pas être accueillis en collectivités, y compris en dehors de la zone	ils peuvent être accueillis en collectivités
Contact si symptômes		ARS	ARS	SAMU	SAMU
Mesures collectives contraignantes de restriction d'activités				annulation de tous les événements publics fermeture des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique ces mesures peuvent être prises au niveau communal ou au niveau départemental en fonction de la situation	

Annexe 2 : Carte des cas confirmés, en fonction des lieux d'hospitalisation (données sur 732 patients)



Annexe 3 : Carte des établissements 1^{ère} et 2^{ème} lignes et disponibilité des kits de test de diagnostic (en date du 09/03)

